



uOttawa

Faculté d'éducation
Faculty of Education

Université d'Ottawa | University of Ottawa

Faculté d'éducation – Formation à l'enseignement | Faculty of Education – Teacher Education

Information sur les stages

Programme de formation en mode alternatif, temps partiel

Au cours de votre programme d'études à la Formation à l'enseignement, vous devrez compléter deux stages formels dans les écoles de langue française de l'Ontario. En raison du nombre limité de places disponibles pour les stages dans les écoles, il est fort probable que vous deviez vous déplacer sur de grandes distances pour effectuer au moins un de vos stages. La Faculté ne peut vous assurer un placement près de votre domicile pour quelque raison que ce soit. Prévoyez donc, dès maintenant, vos besoins en transport et en garde d'enfants ou de parents âgés. Veuillez noter que, selon le règlement facultaire, si vous refusez un stage, un comité sera organisé pour examiner votre cas. De plus, la distance à parcourir n'est pas une raison justifiant une arrivée tardive ou un départ précipité de votre site de stage.

Vous devez faire vos deux stages en Ontario. Si vous habitez à l'extérieur de l'Ontario, le bureau des stages tentera de vous offrir un placement dans la région de votre choix en Ontario, pour au moins un stage. Bien que des efforts puissent être investis, la Faculté ne peut assurer un placement de stage en fonction des besoins familiaux du ou de la stagiaire. La coordonnatrice des stages ou un.e agent.e de placement communiquera avec vous pour discuter de votre placement.

Les stages

Le programme comprend deux stages en enseignement pratique d'une durée de huit semaines chacun (40 jours). Ces stages ont lieu durant les trimestres d'automne de la première et de la dernière année du programme. La Faculté ne peut vous proposer qu'un seul stage par trimestre. Les stages doivent être effectués dans des écoles qui offrent des programmes d'études basés sur le curriculum de l'Ontario et les stagiaires doivent être supervisés par un membre de l'*Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Vous devez effectuer un stage au cycle primaire et un autre au cycle moyen. Les stages aux cycles intermédiaire et secondaire ne seront pas permis. Les deux stages ne peuvent être supervisés par le même membre du personnel enseignant, ni avoir lieu dans la même école. Il est interdit de solliciter une place de stage avec les écoles ou les conseils scolaires soi-même, car cela nuirait aux bonnes relations avec la communauté scolaire et pourrait invalider vos stages. **Tout refus de stage non justifié administrativement pourrait conduire à un échec avec droit de reprise qui entraîne des droits administratifs supplémentaires.**

Tout retrait de stage, sans l'approbation du professeur conseiller ou de la professeure conseillère peut mener à un échec.

Votre premier stage débutera en octobre 2020. Le bureau des stages offrira un placement uniquement aux personnes ayant remis un rapport valide de vérification des antécédents criminels de leur force policière locale, incluant le secteur vulnérable, **avant le 14 juillet 2020**. Récemment, de nombreux conseils scolaires ont exigé que le certificat soit de moins de six mois avant le début du stage. La demande de ce rapport peut prendre jusqu'à 14 semaines selon votre région. Vous devriez donc entamer le processus pour en faire la demande à partir du 1^{er} juin. Veuillez consulter la page web [Rapport de vérification des dossiers de police](#) à ce sujet. **Les attestations de certificat d'absence d'antécédents criminels des conseils scolaires ne sont pas valides : conséquemment, vous devez soumettre un rapport récent de vérification des dossiers de police.**

Le premier jour de votre stage dans les conseils scolaires de la région d'Ottawa (CEPEO, CECCE, CSDCEO), vous devrez présenter deux documents à la direction de votre école de stage :

1. Le certificat d'antécédents criminels et
2. le certificat qui confirme votre réussite du programme de formation en santé et sécurité au travail : cette formation obligatoire est offerte en ligne par le [Ministère du travail de l'Ontario](#).

Dans le cas des conseils scolaires des régions de Toronto, Windsor (Mon Avenir, Via Monde et Providence) et des autres conseils scolaires participants (région du Nord, Grandes-Rivières, Nord-Est de l'Ontario, etc.), vous devez présenter les documents suivants :

1. votre certificat d'antécédents criminels ;
2. les documents requis selon la *Loi de la santé et la sécurité de l'Ontario* (selon les différentes modalités des conseils scolaires) ;
3. et tous autres documents à la demande des autorités scolaires.

Lors de la confirmation officielle de votre placement, nous partagerons votre adresse courriel @uottawa.ca avec la direction de l'école, le personnel enseignant accompagnateur et votre professeure conseillère ou professeur conseiller. Veuillez noter que toute communication concernant votre stage se fera par cette adresse (@uottawa). Il est donc impératif de consulter régulièrement vos courriels à cette adresse. Votre adresse courriel sera protégée en tout temps conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et sur la protection de la vie privée*. Les renseignements seront conservés seulement pour la période nécessaire pour satisfaire les besoins du stage. Si vous avez des questions, veuillez consulter [notre règlement sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels](#).

Dès que vous recevez, par courriel, la confirmation de la création de votre compte dans l'application EduPlacement, vous pourrez accéder à l'application pour répondre aux trois questions se référant aux **Préférences de placement** (suivre les étapes dans le tutoriel pour y répondre). Pour être en mesure de répondre avec précision aux questions, veuillez consulter les sites web des conseils scolaires desservant votre campus : à noter que les frontières des conseils scolaires sont précisées dans leurs sites respectifs.

La première question fait référence au type de conseil scolaire pour y faire votre stage : catholique, publique ou l'un ou l'autre : pour faire un stage dans un conseil catholique, **il est essentiel d'être baptisé.e et de confession catholique.**

La deuxième question vous demande de préciser si vous avez accès à une voiture.

La troisième question vous demande d'indiquer les codes postaux désirés (Option 1, Option 2) : **vous devez fournir les codes postaux exacts des écoles où vous souhaitez faire votre stage dans le conseil scolaire où vous êtes éligibles** : vous devez aussi respecter les modalités de conflits d'intérêts tels que stipulés dans le guide étudiant (vous ne pouvez faire votre stage dans une école où étudient vos enfants, ou si un membre de votre famille immédiate y travaille, etc.).

Stage

Si vous enseignez dans une école de langue française de l'Ontario en vertu d'une permission intérimaire ou d'un Certificat de qualification et d'inscription transitoire, vous pouvez être rémunéré durant la période des stages, selon l'entente avec votre Conseil scolaire. Cela est un privilège accordé aux étudiants du programme de formation en mode alternatif. ***Dans le cas où vous auriez un poste, vous devez en avertir le bureau des stages le plus rapidement possible afin que cela soit pris en considération lors de votre placement. Le poste doit correspondre au cycle du stage que vous devez compléter, stage I ou II : veuillez prendre note qu'un poste dans un autre cycle que le primaire ou moyen ne vous permet pas de compléter votre programme : une demande de stage différé pourrait être nécessaire.***

À titre de rappel, bien que tous les efforts soient déployés pour respecter vos options, le nombre de placements dans les écoles de langue française est limité. **La Faculté ne peut, en aucun cas, vous garantir un placement en stage près de votre domicile. Prévoyez donc, dès votre inscription, vos besoins en transport et en garde d'enfants ou de parents âgés. Le temps de déplacement peut atteindre jusqu'à 90 minutes, ou plus, voire nécessiter un déménagement temporaire pour les stages. La distance à parcourir n'est pas une raison justifiant une arrivée tardive ou un départ précipité de votre site de stage.**

Veillez noter aussi que vous êtes responsable de votre moyen de transport et/ou de votre hébergement durant vos stages.

Région d'Ottawa

Les 3 conseils suivants accueillent nos stagiaires :

CEPEO ([Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario](#))

CECCE ([Conseil des écoles catholiques du Centre-Est](#))

CSDCEO ([Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien](#))

Région de Toronto

La communauté francophone est plus restreinte, aussi il est fort probable que vous devrez faire au moins un stage à l'extérieur de la région du grand Toronto, dans n'importe quelle école des deux conseils mentionnés plus bas (par exemple, Windsor, Penetanguishene, London, etc.).

Les deux conseils scolaires suivants accueillent nos stagiaires :

CscMonAvenir ([Conseil scolaire MonAvenir](#))

CsViamonde ([Conseil scolaire Viamonde](#))

Région de Windsor

Vous devez faire un stage dans la région de Windsor-Essex. La communauté francophone étant plus restreinte, vous pourriez être amené à faire vos stages à Windsor, mais aussi en **région éloignée** (par exemple à London ou Woodstock, etc.).

Les deux conseils scolaires suivants accueillent nos stagiaires :

CscProvidence ([Conseil scolaire catholique Providence](#))

CsViamonde ([Conseil scolaire Viamonde](#))

Autres conseils scolaires :

- Consultez les [conseils scolaires publics](#);
- Consultez les [conseils scolaires catholiques](#).